

Photo
candidat

Certificat de compétences
**« Technicien Compétent en Inspection des Matériels et Ensembles
Démontables »**

Session du : ../../....

DOSSIER DE CANDIDATURE

N° référence candidat : _____

Êtes-vous déjà certifié ? Oui Non

Par quel organisme de formation ? Diversis Apave

Quel(s) module(s) avez-vous obtenu(s) ?

CIMED 1 – Tribunes démontables

CIMED 2 – Escaliers, scènes, podiums et scènes couvertes

CIMED 3 - Poutres et grils techniques

CIMED 4 - Échafaudages, passerelles et tours régies

SOMMAIRE

I. DESCRIPTION DE LA FORMATION AVEC CERTIFICATION DE COMPÉTENCES.....	3
1. Objectif de formation	3
2. Procédure d'admission.....	3
3. Objectifs pédagogiques	4
4. Formation.....	5
II. CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT DE COMPÉTENCES.....	6
1. Évaluations et obtention du certificat de compétences	6
2. Non obtention de la partie tronc commun / module théorique	7
3. Non obtention des modules de spécialités	7
4. Obtention du Certificat de compétences	7
5. Obtention de modules complémentaires.....	7
III. IDENTIFICATION DU CANDIDAT	8
1. Vous	8
2. Votre Entreprise	8
IV. VOS FONCTIONS ET MISSIONS ACTUELLES.....	9
V. VOS EXPERIENCES PROFESSIONNELLES ANTERIEURES	10
VI. VOS FORMATIONS.....	11
VII. VOS MOTIVATIONS ET ATTENTES	12
VIII. AUTRES COMMENTAIRES.....	13

I. DESCRIPTION DE LA FORMATION AVEC CERTIFICATION DE COMPÉTENCES

1. Objectif de formation

L'objectif de la formation et de l'examen de certification de compétence est de vous permettre de :

- Compétence 1 : Analyser la demande du donneur d'ordre
- Compétence 2 : Préparer l'inspection sur le terrain
- Compétence 3 : Vérifier que les MED sont conformes au projet initial
- Compétence 4 : Contrôler sur site la conformité des matériels et vérifier la sécurité du montage
- Compétence 5 : Rédiger un rapport d'inspection
- Compétence 6 : Présenter le Rapport d'inspection au donneur d'ordre

Les **compétences professionnelles** développées lors de la formation et l'examen de certification vous permettront de valoriser votre expertise et d'être reconnu comme compétent en Inspection des Matériels Démontable validé par le Comité de Certification du SYNPASE.

L'obtention du certificat de compétence délivré par le SYNPASE vous permettra de valoriser l'acquisition de vos connaissances et de faire reconnaître votre savoir-faire et vos aptitudes.

2. Procédure d'admission

Prérequis :

Pour les OP2 et OS2, les futurs techniciens compétents devront avoir une **expérience professionnelle de 5 ans minimum** et travailler ou avoir travaillé dans les métiers suivants :

- **Directeur technique ;**
- **Régisseur général ;**
- **Superviseur de chantier ;**
- **Métiers de la structure ;**
- **Métiers du rigging ;**
- **Métiers du scaffolding.**

Et en règle générale, ils doivent être des professionnels ayant une approche globale des techniques mises en œuvre dans le spectacle vivant, l'événementiel et audiovisuel.

Cette activité impose au professionnel chargé de l'inspection :

- Indépendance vis-à-vis des personnes physiques ou morales exerçant une activité dans la conception et la réalisation des MED ;
- Compétence pluridisciplinaire permettant d'appréhender les aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la conception et la réalisation des MED ;
- Impartialité et rigueur professionnelle garantissant la qualité des interventions.

Le professionnel chargé de l'inspection ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son indépendance avec les personnes physiques ou morales exerçant une activité dans la conception et la réalisation des MED.

3. Objectifs pédagogiques

Cette certification doit permettre de travailler sans risque et d'accueillir en toute sécurité les personnes.

Cette certification est encadrée par deux codes et un texte réglementaires :

- Le Code du travail et notamment les 9 principes de la prévention des risques (Art. L.4121-2) ;
- Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie dans les ERP (arrêté du 25 juin 1980).
- Le Code de la Construction et de l'Habitation

Ainsi que par :

- La norme NF EN 13200-6 pour l'installation de spectateurs sur des tribunes démontables.
- Le Mémento sur les matériels et ensembles démontables édités par le SYNPASE dans sa dernière version disponible sur le site internet dédié : <http://memento-ensembles-demontables.fr/>

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- **Étudier des documents techniques ;**
- **Caractériser les ensembles démontables ;**
- **Analyser un dispositif ;**
- **Réaliser une inspection sur site ;**
- **Rédiger un Rapport d'Inspection ;**
- **Prodiguer des conseils et/ou informations au donneur d'ordre (axes de progrès).**

Le tronc commun / module théorique dure 3 jours et inclut un test final de validation. Ensuite, une journée par ensembles démontables permet de valider la méthode d'inspection, avec exercices et tests. Cette journée se déroule obligatoirement avec du matériel installé correspondant au module de spécialité choisi. Un agrément des centres de formation est délivré par le SYNPASE. La validation de la formation est établie sur la base du module théorique et de chaque module pratique d'inspection correspondant à l'ensemble démontable.

Le candidat devient « technicien compétent » uniquement si les 2 étapes du processus sont respectées :

- 1 – Validation du tronc commun / module théorique par le Comité de certification SYNPASE
- 2 – Validation des spécialités (1 ou plusieurs) par le Comité de certification SYNPASE

Ainsi, il pourra réaliser l'inspection d'un ou plusieurs ensembles démontables de catégorie OS1, OS2, OP1 et OP2 : Inspection des scènes, des tribunes démontables, des échafaudages, des poutres et grils.

4. Formation

La formation théorique se déroule en présentiel, et dure 3 jours soit 21 heures (examen compris). Chaque module de spécialité dure 1 journée, soit 7 heures.

Pendant chaque journée de module de spécialité, un exercice pratique avec mise en situation qui constituera le mode d'évaluation. Il s'agira d'une mission d'inspection selon les critères des grilles d'évaluation du Mémento sur les MED.

II. CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

1. Évaluations et obtention du certificat de compétences

L'obtention du certificat de compétences est en fonction des notes obtenues lors de l'examen. Il est valable 5 ans.

Pour accéder au module de spécialité, le candidat devra obligatoirement avoir validé son module théorique.

Cette validation est effectuée par le Comité de certification après envoi des QCM par les organismes de formation.

Concernant les modules de spécialités, ils sont évalués par les organismes de formation, le Comité de certification décernant la certification ou non sur la base des commentaires et avis transmis par les OF.

L'examen est réalisé par des experts dans le domaine de l'Inspection des Matériels et Ensembles Démontables et agréés par le SYNPASE.

Ils sont formés et qualifiés aux méthodes d'évaluation.

Le comité de certification analyse l'avis de l'organisme de formation sur la base des résultats obtenus par le candidat et des commentaires des formateurs les compétences acquises par le candidat.

- **Critères d'acceptation pour les contrôles de connaissances par QCM (1point / question) : 80% de bonnes réponses requises (40/50 minimum).**
- **Critères d'acceptation pour le module de spécialité :**
2 critères pour la notation : A, B :

A (qualifiant)	B (éliminatoire)
- Sans erreur	- Erreur d'analyse majeure/ grave - Comportement dangereux - Rapport d'inspection incomplet

2. Non obtention de la partie tronc commun / module théorique

Si un candidat n'obtient pas la note minimale au QCM validant le tronc commun / module théorique, il ne peut s'inscrire pour les modules de spécialités.

Il devra donc de repasser le tronc commun / module théorique à une date ultérieure et valider alors le QCM pour pouvoir suivre les modules pratiques.

3. Non obtention des modules de spécialités

Si un candidat obtient le tronc commun / module théorique, mais échoue à l'examen validant le(s) module(s) de spécialité, il conserve le bénéfice du module théorique pour une durée de 2 ans.

Dans ce cas, les axes de progrès seront identifiés afin que le candidat puisse comprendre ses erreurs et combler ses lacunes.

Au cours de cette période, le candidat peut passer un ou plusieurs modules pratiques. S'il obtient les notes minimales requises alors il obtient le certificat de compétences concerné.

Passé ce délai de 2 ans, le candidat devra suivre à nouveau l'intégralité de la formation et repasser l'examen pour pouvoir prétendre obtenir le certificat de compétences.

4. Obtention du Certificat de compétences

Lorsque le candidat a obtenu une validation de l'organisme agréé, ce dernier dispose d'un délai de 2 semaines pour présenter au comité de certification du SYNPASE le dossier du candidat afin que le comité valide cette certification. Le comité de certification du SYNPASE devra alors certifier ou non le candidat.

L'organisme de formation devra avertir les candidats de l'obtention ou non du module théorique et des modules pratiques.

5. Obtention de modules complémentaires

Un candidat certifié technicien compétent souhaitant passer sur un autre module de spécialité disposera d'un délai de 2 ans à compter de la date de sa certification initiale pour s'inscrire à un examen pratique dans le CIMED sélectionné.

III. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

1. Vous

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____ Ville de naissance : _____

Tél (personnel) : _____

E-mail (personnel) : _____

Votre fonction actuelle : _____

Ancienneté dans la fonction : _____

Si c'est le cas, combien de personnes sous votre responsabilité hiérarchique : _____

Conformément au Règlement européen n°2016/679 sur la protection des données (RGPD), nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel des informations qui nous sont confiées et à assurer leur confidentialité.

2. Votre Entreprise

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Siret : _____

Contact

Nom : _____ Prénom : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

IV. VOS FONCTIONS ET MISSIONS ACTUELLES

Décrivez de façon détaillée vos missions et responsabilités dans le cadre de votre fonction :

Décrivez votre projet professionnel :

VIII. AUTRES COMMENTAIRES

Autres commentaires ou informations que vous souhaitez nous transmettre :

Fait à : _____

Date : __ / __ / ____

Signature :